

Autorisation des parents pour la publication d'images et de travaux d'élèves

Pour les élèves de moins de 19 ans de l'école [nom de l'école] _____

(en lettres détachées) Nom du parent ou du tuteur : _____

(en lettres détachées) Nom de l'élève : _____

1. Photos ou enregistrements vidéo des élèves et images de leurs travaux

Les sites Web des écoles constituent un moyen efficace de communiquer différents aspects des activités scolaires quotidiennes. Les photos et les enregistrements vidéo montrant des élèves à l'école, ainsi que les images de travaux d'élèves, représentent une partie importante de la communication de la vie scolaire au Yukon.

Éducation Yukon doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, le désir de communiquer avec les parents et le public et, d'autre part, l'obligation de respecter la vie privée des élèves. La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* du Yukon précise les conditions selon lesquelles le gouvernement peut utiliser ou divulguer des renseignements personnels. En vertu de la *Loi*, une photographie ou un enregistrement vidéo montrant le visage de votre enfant fait partie des renseignements personnels de ce dernier. Il en va de même de certains travaux scolaires.

Vu le pouvoir que confère la *Loi* aux parents ou aux tuteurs d'enfants de moins de 19 ans, nous vous demandons la permission d'utiliser des photos ou des enregistrements vidéo de votre enfant ou des images de ses travaux scolaires aux fins des types de communication énumérés plus loin.

Lorsqu'il affichera des photos ou des enregistrements vidéo d'élèves ou des images de travaux d'élèves sur son site Web, Éducation Yukon respectera la *Politique des écoles du Yukon en matière de publication sur le Web*.

SIGNATURES D'AUTORISATION :

OUI, je consens à ce qu'Éducation Yukon publie des images de travaux scolaires de mon enfant et des enregistrements vidéo ou des photos montrant mon enfant prenant part à des activités scolaires, et ce, à des fins de communication, de promotion, de publicité, d'éducation et de formation :

- dans les publications d'Éducation Yukon tels le rapport annuel, les affiches du calendrier scolaire et le site Web du ministère;
- sur le réseau éducatif étudiant du Yukon (YESNet), ex. les pages Web des écoles et des enseignants.

Signature du parent ou du tuteur : _____ **Date :** _____

NON, je ne consens à aucune utilisation ou divulgation de quelque **travail scolaire, photo ou enregistrement vidéo** que ce soit de mon enfant aux fins énumérées plus haut.

Signature du parent ou du tuteur : _____ **Date :** _____

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, ainsi que du paragraphe 29 c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et du paragraphe 2. (1) de son *Règlement sur l'accès à l'information*, afin de solliciter votre permission d'utiliser des images de travaux scolaires de votre enfant et des images de votre enfant dans le cadre de ses activités scolaires. Pour en savoir plus sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec la Direction des écoles publiques d'Éducation Yukon, au 867-667-6751.

Autorisation des parents pour la publication d'images et de travaux d'élèves

➔ suite



2. Utilisation d'images et d'entrevues d'élèves par les médias

Les médias souhaitent parfois interviewer des élèves, les photographier et publier les photos sur leurs sites Web (en ligne) ou dans leurs publications (sur support papier).

Bien que les médias ne soient pas assujettis aux mêmes dispositions législatives sur la protection de la vie privée qu'Éducation Yukon, nous demandons votre permission générale de permettre aux médias d'interviewer, de photographier et de filmer votre enfant à l'école durant l'année scolaire. Des permissions distinctes pourront être demandées aux parents chaque fois que les médias sont présents à l'école durant les heures de classe, lors d'une activité précise, (et que les enfants peuvent être photographiés ou interviewés).

Si vous n'accordez pas votre permission, Éducation Yukon mettra tout en œuvre pour que, durant ses activités scolaires, votre enfant soit exclu(e) des entrevues et des photographies faites par les médias. Éducation Yukon s'efforcera d'informer les parents à l'avance des visites des médias à l'école.

En général, les médias ont libre accès aux activités et aux lieux publics, qui comprennent les activités publiques tenues dans les écoles (ex. activités sportives se déroulant à l'intérieur ou à l'extérieur, les remises de diplômes) et les activités scolaires publiques (ex. course Terry Fox). Les médias peuvent être présents et photographier ou interviewer les participants. Éducation Yukon s'assurera que l'école affiche des avis informant les élèves et leurs parents que l'activité est « ouverte aux médias ». Les élèves qui ne veulent pas être photographiés, ou dont les parents ne veulent pas qu'ils le soient, devront prendre les mesures nécessaires pour ne pas participer à de telles activités.

Si vous consentez à ce que votre enfant apparaisse dans des entrevues, photographies et enregistrements vidéo réalisés par les médias durant des activités scolaires, **veuillez signer ci-dessous** :

Signature du parent ou du tuteur : _____ **Date** : _____

Non, je ne consens pas à ce que mon enfant apparaisse dans quelque entrevue, photographie ou enregistrement vidéo que ce soit réalisés par les médias durant les activités scolaires.

Signature du parent ou du tuteur : _____ **Date** : _____

Le parent ou tuteur de l'enfant nommé ci-dessus peut retirer son consentement *en tout temps*, en informant l'administration de l'école de sa décision.